



Assemblée générale

Distr. générale
13 février 2013

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Vingt-deuxième session

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil**

**Exposé écrit* présenté conjointement par France Libertés:
Fondation Danielle Mitterrand, organisation non
gouvernementale dotée du statut consultatif spécial, le
Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les
Peuples (MRAP), Survival International Ltd, organisations
non gouvernementales sur la liste**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[8 février 2013]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), par l'organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Violations des droits des peuples indigènes au Bangladesh : le cas des Jumma*

Cela fait déjà 16 ans que le gouvernement du Bangladesh a signé les accords des Chittagong Hill Tracts (CHT) avec le Parbattya Chattagram Jana Samity Sanhati (PCJSS) en 1997 afin d'instaurer une paix durable dans les CHT et d'y promouvoir les droits des populations autochtones. Cependant, aucune mesure réelle n'a été prise pour définir un calendrier de mise en œuvre de l'accord, pour garantir la constitutionnalité de cet accord (contesté aujourd'hui ; une procédure d'appel est en marche auprès de la Cour Suprême du Bangladesh), et pour protéger le caractère « tribal originel » des CHT- comme établi dans l'accord. Le gouvernement doit encore approuver les règles de fonctionnement du Conseil régional des CHT, organe majeur de l'autonomie gouvernementale dans les CHT, dans le but de le renforcer et de le rendre opérationnel. Malgré les dispositions obligatoires de consultation du Conseil régional, plusieurs lois qui affectent les peuples des CHT ont été adoptées, y compris la « forest (Amendment) Act, 2000, la « Wildlife (Preservation) Act » 2012 et « the Small Ethnic Group Cultural Institutes Act 2010 ». Le litige foncier reste en suspens puisque l'amendement Land Dispute Resolution Act de 2001 doit encore être soumis au Parlement du Bangladesh. Plus d'un tiers des réfugiés rentrés d'Inde à la suite d'une entente entre le gouvernement et le Jumma Refugee Welfare Association, immédiatement après l'Accord, n'ont pas repris possession de leurs terres. Plus de 90 000 familles déplacées, chassées de leurs terres ancestrales, aujourd'hui sans abri, attendent toujours la restitution de leurs terres et de leurs fermes, actuellement occupées par des colons.

La violation des droits humains et la marginalisation des communautés autochtones incluant viols, agressions sexuelles contre les femmes et les enfants, meurtres, incendies criminels, appropriation de terres, arrestations arbitraires, tortures et discrimination ethnique, religieuse et sexuelle se poursuivent dans les CHT. Entre 2009 et 2012, pas moins de 8 attaques orchestrées ont été menées contre les communautés autochtones, 31 femmes ont été violées, 10 ont été ensuite assassinées. L'incapacité de l'administration d'arrêter les assaillants, le manque d'accès à la justice et l'impunité absolue dont jouissent les coupables demeurent un réel problème dans les CHT. Dans son rapport sur les droits des peuples autochtones, le Rapporteur spécial signale avec vigueur que la plupart des violations des droits humains sont liés à l'omniprésence des forces armées dans la région. A cet égard, il est inquiétant de constater que « l'opération Uttoron » (Opération Uplift) attribuant les pleins pouvoirs de l'armée en matière civile n'a pas été annulée à ce jour. Considérant la main mise militaire sur l'administration civile et les activités économiques dans les CHT, toutes les bases militaires doivent être retirées afin d'instaurer une situation normale dans les CHT. Mais cela n'a pas été fait jusqu'à présent.

Le Bangladesh a accepté et s'est engagé dans la mise en œuvre de la recommandation n° 17 lors de la session de l'Examen Périodique Universel (A/HRC/11/18/Add.1), qui a déclaré: "le gouvernement ne tolère aucune discrimination sur la base de la race, la couleur, le sexe, la religion ou toute autre différence Le gouvernement actuel est particulièrement attentif au bien-être des minorités religieuses. Les allégations de discrimination sont traitées avec le plus grand sérieux." Pourtant, le 15e amendement de la Constitution du Bangladesh, adopté en 2011, refuse de reconnaître les minorités ethniques, culturelles et linguistiques des peuples autochtones. Cette Constitution va plus loin en déclarant que tous les habitants du

* International Jumma Voice, ONG sans statut consultatif, partage également les opinions exprimées dans cet exposé.

Bangladesh sont des Bengalis (article 6.2). Lors de la réunion interministérielle du 21 juillet 2011, les représentants du Bureau du Premier ministre ont effacé le terme «autochtone» de tous les documents officiels. Il est tout aussi regrettable d'apprendre que dans sa circulaire du 11 mars 2012 sur la « Journée mondiale des peuples autochtones », le ministre du Gouvernement local et du Développement incite ses fonctionnaires des différents districts à décourager toute manifestation dans le cadre de cette journée. Ainsi, la Police a interdit tout rassemblement dans les districts de Khagrachari et Bandarban.

Le non-respect du droit foncier est à l'origine des violations des droits humains les plus brutales dans les CHT. De fait, sous prétexte de création des camps militaires et paramilitaires, de centres d'entraînement, de nouvelles réserves forestières, de terrains de chasse et autres éco-parcs, les colons et les migrants bengalis continuent d'exproprier les peuples indigènes des CHT. Le transfert de population bengalie pour des motifs politiques dans des CHT déjà suffisamment exploités a conduit à la spoliation généralisée des terres des peuples autochtones, et a déclenché : violences intercommunautaires, viols, meurtres, et autres violations des droits humains. Les récoltes, le pâturage, l'élevage, la cueillette s'en trouvent affectés. En les privant ainsi de leurs terres, de leurs territoires et de leurs ressources naturelles, on bafoue leur droit à l'accès à la nourriture.

La Constitution du Bangladesh déclare «l'Islam» religion d'État (article 2A), mais elle reconnaît également à tous la liberté de culte et l'égalité de droit. Cependant, les persécutions religieuses sur les peuples autochtones continuent comme le prouve la destruction de temples bouddhistes afin d'occuper leurs terres. Des moines bouddhistes ont été harcelés, des statues de Bouddha ont été renversées et la construction et la réparation des temples ont été empêchées dans le sous-district de Teknaf, district de Cox Bazar. Le 29 juillet 2011, le centre de méditation «Cherangghar» dans le sous-district d'Alikadam (Bandarban Hill district) a été rasé par l'Office des Forêts; le 28 janvier 2012, un autre centre bouddhiste a été détruit par les colons bengalis à Harinachara Beel dans le sous-district de Bilaichari (Rangamati Hill District). Entre autre cas de vandalisme, dans le district de Cox Bazar, 19 temples et 40 maisons de la communauté bouddhiste ont été incendiés et plus de 200 maisons pillées et endommagées les 29 et 30 septembre 2012. A Sapchhari, dans le « Rangmati Hill district », l'armée a empêché la construction du « Furamon International Méditation Centre » et ce, malgré les assurances du Ministre d'État des CHT.

Bien que les CHT aient été déclarées «zone d'habitation tribale » dans le « CHT Accord » et dans les « CHT Acts » (cf : Three Hill District Council Acts de 1989 - amendé jusqu'en 1998 - et le « Chittagong Hill Tracts Regional Act » de 1998), aucun mécanisme gouvernemental n'assure aujourd'hui la protection et le maintien du statut tribal de la région. Bien au contraire, les violations permanentes des lois des CHT ont entraîné un accroissement alarmant de la population des colons bengalis dans la région. Le pourcentage de cette population s'élève aujourd'hui à plus de 49% contre 26% en 1974. Cette augmentation est une menace sérieuse pour l'intégrité territoriale et ethnique de la région.

Enfin, même si le gouvernement du Bangladesh a ratifié la Convention n° 107 de l'OIT sur les populations indigènes et tribales, il n'a pas encore ratifié la version révisée 169, bien qu'il en ait exprimé le souhait dans le 6ème plan quinquennal (2011-2015). En dépit de cette ratification 107, qui traite des terres et du droit foncier, les résultats en matière de sécurité et de bien-être des autochtones sont quasi inexistant.

Compte tenu de ces circonstances, nous attirons l'attention du Conseil des Droits de l'Homme afin qu'il exhorte le gouvernement du Bangladesh à appliquer immédiatement les recommandations suivantes pour sortir de la crise :

- Décider d'une feuille de route avec un calendrier précis, ainsi que des agences et des personnes en charge de l'exécution intégrale, fidèle et rapide de l'Accord de CHT de 1997 ;
- Reconnaître la région des Chittagong Hill Tracts comme «zone d'habitation tribale» ;
- Retirer tous les camps militaires temporaires des CHT et mettre un terme à «l'Opération Uttoron» ;
- Amender le « Land Dispute Résolution Act » de 2001 conformément aux dispositions de l'Accord des CHT de 1997 pour que la Commission Foncière puisse régler rapidement les litiges fonciers ;
- Rétablir dans leurs droits et leurs terres légitimes les rapatriés d'Inde et les familles déplacées ;
- Reconnaître dans la Constitution nationale les minorités ethniques, culturelles et religieuses du Bangladesh en tant que peuples autochtones ;
- Respecter les droits individuels et collectifs, y compris la culture et la tradition des Jumma ;
- Approuver immédiatement les règles de fonctionnement du Conseil régional des CHT pour le rendre opérationnel ;
- Mener des enquêtes impartiales, indépendantes et transparentes contre toutes les violations des Droits Humains et faire en sorte que le système judiciaire poursuive les coupables et ainsi mettre un terme à « la culture de l'impunité » ;
- Inviter le Rapporteur Spécial sur les droits des peuples autochtones à se rendre au Bangladesh ; il pourra ainsi enquêter sur les violations graves des droits humains dans la région des Chittagong Hill Tracts.
